

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 54/2015

Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

La Commission Technique, constituée par Messieurs :

- Blaise Jaunin, Frédéric Qublier, Alfred Forestier, Lionel Pisani et Pierre-Alain Meystre,

s'est réunie le mercredi 15 avril 2015 en présence de Monsieur Edgar Schiesser, Syndic, accompagné des conseillers municipaux, Messieurs Luigi Mancini et Denis Favre, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 27 avril, afin de statuer *in corpore* et rédiger le présent rapport, Monsieur Alfred Forestier étant absent lors de la première séance.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué, ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Introduction

Il est important en préambule de bien préciser le but de ce préavis. Comme il est écrit dans les conclusions, si nous acceptons ce préavis, nous allons autoriser la municipalité à signer une convention d'actionnaires dont l'objectif est de prendre en charge une partie du déficit d'exploitation du centre sportif de Malley. Cette convention est patronnée par l'association Lausanne région, notre commune en faisant partie. La convention définit la participation financière de chaque commune.

Toujours dans les précisions, cette couverture de déficit ne couvre que la partie glace de cette installation sportive. Pour les autres parties (piscine, loges, escrime, diverses autres activités), le déficit d'exploitation sera couvert par un autre mode de financement qui ne concerne pas Lausanne Région.

Comme vous l'avez aussi constaté à la lecture du préavis, nous n'allons pas décider de l'architecture du centre, de l'emplacement de la dite patinoire, voire de l'engagement d'une future star pour le LHC. Ceci est et restera du domaine des communes sièges (Lausanne, Prilly, Renens) et du centre intercommunal de glace de Malley (ci-après CIGM), voire des clubs respectifs.

La situation actuelle pour notre commune

Nous sommes, à ce jour, actionnaires du CIGM, à raison de 98 actions de CHF 500.- l'actions qui nous rapportant peu de dividendes.. Notre municipalité participe aux assemblées générales du CIGM avec un droit de vote proportionnellement au nombre d'actions détenues. Notre nombre de voix n'a pas beaucoup de poids dans les décisions, mais permet à notre commune de s'exprimer, si elle le désire.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 54/2015

Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Dans les membres actifs des clubs de glace de Malley, 5 jeunes sont membres actifs du club des patineurs et 5 du Lausanne 4 clubs.

S'agissant des écoles, 1703 entrées cumulées ont été enregistrées sur une saison pour les élèves de notre commune.

A ces chiffres, s'ajoute les nombreux patineurs libres, aucune statistique n'existant toutefois, et bien entendu les supporters du LHC habitants Romanel ; nous pourrions presque organiser un conseil communal après les matchs !

Tous ces éléments montrent l'importance de la patinoire pour les habitants de Romanel.

Notre participation financière volontaire au déficit du CIGM est actuellement de CHF 15'000.- (montant inscrit au budget !). Cette participation permet aux enfants de nos écoles d'entrer gratuitement dans la patinoire.

Quels seront les conséquences pour notre commune à l'avenir ?

Dans un premier temps aucune, la convention n'entrant en fonction qu'à la fin de la mise en route des patinoires, soit à l'horizon 2020.

Le système actuel perdurera jusqu'à cette date.

A partir de 2020 ou 2021, la participation financière des communes sera calculée selon une clé de répartition définie dans la convention signée par notre municipalité en cas d'approbation dudit préavis. Si la population reste stable, la participation, dorénavant obligatoire, serait, à la lecture du préavis, de CHF 52'480.- à l'horizon 2022.

La durée de la convention est de 15 ans.

Notre participation au déficit d'exploitation du CIGM dépendra de la population de Romanel en 2020, respectivement 2021, et sera recalculée chaque année en proportion du nombre d'habitants de Romanel, ainsi que de celui des communes de Lausanne région.

Pour les écoles, les conditions seront moins favorables qu'actuellement. Les élèves de Romanel paieront 50% du prix normal d'une entrée.

Pour les membres des clubs sportifs, pas de changement, espérons que ces nouvelles installations susciteront de nouvelles vocations.

Il a été évoqué, lors de la réunion avec les municipaux, la possibilité d'obtenir une éventuelle réduction du prix de l'entrée, s'agissant du patinage public. Rien n'est prévu à ce jour. Les intervenants invitent dès lors les municipalités des différentes communes de Lausanne Région à y réfléchir

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 54/2015

Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Nos conclusions

Les points positifs :

Ces installations d'importance régionale méritent notre soutien. Elles sont utilisées par les enfants de nos écoles. Des sportifs en herbe et d'élite de notre village font partie des mouvements juniors. Leur nombre, par de nouvelles installations performantes, ne pourra qu'augmenter.

Pour nous, habitants, avoir à proximité des installations performantes et ouvertes au public, représentent un point hautement positif.

Notre commune a toujours joué le jeu pour un financement volontaire des installations de glace du CIGM. D'autres communes n'ont pas joué le jeu, ou dans une proportion moindre. Ce préavis permet finalement une répartition juste et équitable des coûts entre les différentes communes, en fonction de critères bien définis.

Si une commune de Lausanne région n'approuve pas ledit préavis, sa non-participation n'aurait aucune influence sur notre contribution, puisqu'il appartient aux communes de Lausanne, Prilly et Renens, de palier aux éventuelles défections.

Conséquence collatérale : le déplacement du tir au petit calibre de Malley au stand de Vernand.

Les points négatifs :

Les coûts supplémentaires dus à la nouvelle répartition intercommunale.

Les coûts supplémentaires pour les écoles. (50 % du prix de l'entrée)

Pas ou peu d'influence sur le processus décisionnel.

Bilan :

En définitive, notre commission estime que les points positifs l'emportent sur les points négatifs, et recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 54/2015 tel que présenté.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 54/2015

Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 54/2015 adopté en séance de Municipalité du 30 mars 2015
- Ouï le rapport de la Commission technique
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

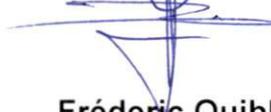
- D'autoriser la Municipalité à signer la convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du centre sportif de Malley

Le rapporteur


Pierre-Alain Meystre

Les autres membres de la commission technique


Blaise Jaunin


Frédéric Quiblier


Alfred Forestier


Lionel Pisani